Envoyé en préfecture le 14/01/2026
Reçu en préfecture le 14/01/2026
Publié le
ID : 029-212902860-20260114-D47_2025_9-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
Arrondissement de Brest
Canton de Ploudiry

TRÉFLÉVÉNEZ

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE **TRÉFLÉVÉNEZ**

SEANCE DU 9 DECEMBRE 2025

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
10	10	10

Date de convocation :
4/12/2025
Date d'affichage :
4/12/2025

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 9 décembre 2025 **à 20 heures**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en salle de Conseil, sous la présidence de **M. Georges PHILIPPE, Maire**.

Présents : Mme Corinne BODREMON, M. Stéphane HERRY, M. Georges PHILIPPE, M. Jean-Luc LE STANC, Mme Sandrine LAURENT, Mme Karine SALIOU, M. Didier SALAUN, M. Philippe DELPORTE, M. Jean-Christophe JACQ, M. Christian QUENTEL,

Absent : Philippe DELPORTE (donne pouvoir à Sandrine LAURENT)

Secrétaire de séance : Mme Sandrine LAURENT

D47-2025-12 – Modification des statuts du Syndicat Intercommunal du Plateau de Ploudiry (SIPP)

Le Maire informe que le bureau du S.I.P.P. a décidé suite à une demande des communes adhérentes et après avoir sollicité l'intervention du cabinet Ressources et Finances :

1/ Modifier l'annexe B des statuts concernant le mode de calcul des participations communales

2/ De plafonner les participations communales des deux principales compétences à :

- 17% de l'ensemble des charges constatées pour le service technique

- 41% de l'ensemble des charges constatées pour le service animation

Mr Le Maire présente et commente :
1/ Les participations communales actuellement en vigueur
2/ Le projet de modification annexe B des statuts
3/ Le montant des participations avec le nouveau mode de calcul

Mr Le Maire précise aux membres du conseil que ce projet de modification doit être validé par le Conseil Syndical du 11 décembre.
Mr Le Maire propose de statuer sur cette modification de l'annexe B des statuts du SIPP, sous réserve de validation par le conseil Syndical du SIPP.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte la proposition.

Le secrétaire de séance
Sandrine LAURENT

Le Maire,
Georges PHILIPPE

MAIRIE DE TRÉFLÉVÉNEZ 29800

Envoyé en préfecture le 14/01/2026
Reçu en préfecture le 14/01/2026
Publié le
ID : 029-212902860-20260114-D47_2025_9-DE